

Méthodologie d'élaboration de la plate-forme « Les avocats interpellent les candidats à l'élection Présidentielle »

1. Questionnaire adressé aux 65 000 avocats

Le Conseil national des barreaux a consulté les 65 000 avocats de France, entre le 12 décembre 2016 et le 8 janvier 2017, pour porter la voix de la profession auprès des candidats à la Présidentielle 2017.

Ce questionnaire était adressé sous la forme de 32 questions fermées et d'une question ouverte, sur l'avenir de la profession, le fonctionnement de la justice, ainsi que certaines problématiques sociétales.

Cette enquête « Présidentielle 2017 » a donné lieu à 2 116 réponses à sa clôture.

Au vu notamment du nombre et de la répartition des répondants, il s'agit d'une photographie significative de la profession permettant d'interpeller les candidats dans le cadre d'une prise de parole unifiée.

2. Plate-forme de propositions du CNB adressée aux candidats déclarés à la Présidentielle

Ce questionnaire « Présidentielle 2017 » a confirmé les positions communes à la profession. Sur la base des réponses apportées par les avocats, comme de ses travaux et de ses prises de position antérieures, le Conseil national des barreaux a formalisé sa plate-forme de propositions.

Cette plate-forme de propositions s'articule autour de 4 thématiques :

- la justice ;
- l'économie et les finances ;
- l'exercice professionnel ;
- les droits fondamentaux.

La synthèse des réponses et la plate-forme de propositions ont été transmises à l'ensemble des avocats.

Le Conseil national des barreaux a par ailleurs soumis cette plate-forme de propositions à tous les candidats déclarés à l'élection Présidentielle sur laquelle il leur a été demandé de se prononcer et de préciser leurs engagements ainsi que leurs priorités.

Il a été demandé aux candidats de faire part de leurs réponses pour le 10 mars 2017.

3. Restitution des réponses des candidats

L'ensemble des réponses des candidats, ayant obtenu les 500 signatures d'élus nécessaires pour assurer la validation de leur candidature, sera restitué auprès des avocats et du grand public, début avril.

Cette restitution prendra la forme d'une publication écrite envoyée aux différents barreaux de France et d'une mise en ligne sur le site du Conseil national des barreaux.

Elle contiendra les engagements et priorités des candidats au regard des propositions du Conseil national des barreaux.

Un point presse faisant état des réponses obtenues sera organisé à cette occasion.

Contact presse

Pierre Rancé

Direction de la stratégie et des Médias

Email : p.rance@cnb.avocat.fr

Tél. : 06 16 13 42 11

À propos du Conseil national des barreaux

Le Conseil National des Barreaux, établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, est l'institution nationale qui représente l'ensemble des avocats exerçant en France, chaque avocat restant par ailleurs individuellement inscrit auprès d'un des 164 barreaux locaux. Il a reçu de la loi des missions très spécifiques et son fonctionnement est régi par les dispositions de la loi et du décret complétés par un règlement intérieur.